Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 12 (1936-1937)

Heft: 9

Artikel: Qu'est-ce qu'une tête de pont?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-713282

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sobre, avec cette vigueur d'expression qui lui est propre, il les éclaire d'un jour nouveau et les présente avec tant de vérité qu'en aucun moment l'intérêt du lecteur ne faiblit.

On a défini ce livre « le livre suisse qui évoque avec une puissance, un relief et un accent inégalés, la première défense nationale aux origines de la Confédération ». Définition exacte, s'il en fut, elle situe la valeur morale de l'ouvrage et laisse entrevoir quel magnifique exemple ont à suivre les soldats d'aujourd'hui.

« Jeunesse d'un peuple », c'est le retour au Grütli, à Morgarten et à toutes les belles pages que nos ancêtres ont écrites de leur sang; c'est pour nous l'occasion de constater l'analogie des circonstances d'alors avec celles d'aujourd'hui. Un petit peuple qui veut vivre, respirer librement, et qui encerclé par de puissants voisins, consent à des sacrifices énormes pour la défense nationale, en créant un système fortifié continu sur sa frontière, en se préparant à la lutte sans rien laisser à l'imprévu. Telle était aussi la situation de ceux d'Uri, Schwyz et Unterwald. En étudiant attentivement les péripéties de la bataille de Morgarten, telle que Meinrad Inglin en donne une relation saisissante, on acquiert la certitude que les grands principes de tactique, les règles immuables subsistent à travers les siècles malgré la différence de l'armement. Ainsi compris, Morgarten reste un exemple à méditer et on doit être reconnaissant à Meinrad Inglin et à Paul de Vallière de nous l'avoir fait comprendre. Leur livre a sa place dans la bibliothèque de tout patriote digne de ce nom.

Qu'est-ce qu'une tête de pont?

Bien que l'on rencontre souvent cette expression dans les relations de guerres ou de manœuvres, on s'imagine mal, ou encore plus souvent pas du tout, ce qu'elle signifie et ce qu'elle représente. Nous allons donc aussi brièvement que possible essayer d'en donner une idée tant au point de vue de son organisation que de son but tactique. D'une façon générale, une tête de pont est un ensemble de travaux de fortification destiné à couvrir des ponts permanents ou des ponts militaires, de manière à assurer à un corps de troupe, soit la faculté d'agir sur la rive ennemie pour prendre l'offensive, soit la possibilité d'effectuer en sécurité une retraite en arrière du cours d'eau.

Avant d'entrer dans le détail de ces travaux, il convient de rappeler que, au point de vue stratégique, un cours d'eau d'une certaine importance peut être appelé à jouer différents rôles. On peut se proposer:

a) Ou d'empêcher l'ennemi de le franchir;
b) ou de le franchir soi-même pour prendre l'offensive;
c) ou de s'assurer un passage en cas de retraite;
d) ou enfin de se réserver la faculté de changer de rives à plusieurs reprises, pour résister à l'ennemi d'un côté ou de l'autre du cours d'eau.

L'importance et la nature des travaux à exécuter varient nécessairement selon qu'on a en vue l'un ou l'autre des quatre buts ci-dessus. Nous étudierons donc les moyens propres à les atteindre.

a) Empêcher l'ennemi de franchir le cours d'eau.

Dans ce cas, les opérations à exécuter sont les suivantes: 1° détruire tous les moyens de passage, gués, ponts, bacs, etc., ainsi que les voies de communication (routes, canaux, chemins de fer) qui aboutissent sur la rive ennemie et pourraient être utilisées par l'adversaire pour le transport de son matériel de franchissement ou de réparation, — détruire aussi tout le matériel de franchissement, à moins qu'on ne puisse mettre celui-ci en lieu sûr pour l'utiliser soi-même au besoin; 2° établir des tranchées pour l'infanterie et des épaulements pour l'artillerie en arrière des anciens passages détruits ainsi que des points qui sembleraient les plus favorables à une

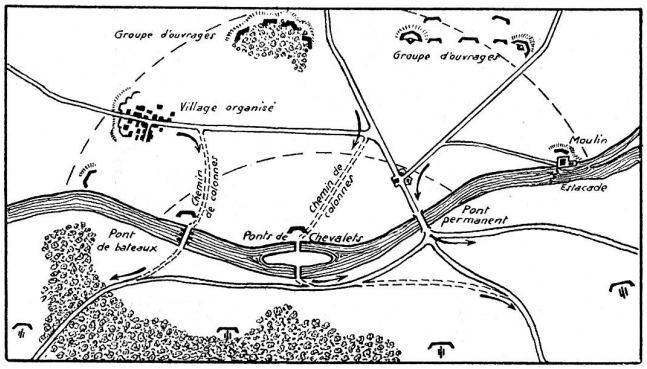

opération de passage (ligne de surveillance); enfin, à une demi-journée de marche en arrière, organiser un certain nombre de positions bien reliées entre elles et avec le cours d'eau, d'où l'on enverra des troupes refouler dans la rivière l'ennemi avant que le passage soit terminé. Il ne faut, en principe, jamais faire une défense directe d'un cours d'eau en prenant pour ligne de combat la rive elle-même. On se trouverait ainsi en présence des inconvénients d'une ligne continue de retranchements. Napoléon, déjà, l'avait défini dans ces termes: « Rien n'est plus dangereux », disait-il en écrivant au prince Eugène, « que de défendre sérieusement une rivière en bordant la rive; car, une fois que l'ennemi a surpris le passage (et il le surprend toujours) il trouve l'armée dans un ordre défensif très étendu et l'empêche de se rallier. Pour défendre un cours d'eau, il n'y a d'autre parti à prendre que de disposer des troupes de manière à pouvoir les réunir en masse et tomber sur l'ennemi avant que le passage ne soit achevé. »

b) Franchir le cours d'eau pour prendre l'offensive.

Pour franchir un cours d'eau, on peut employer deux sortes de procédés, qu'on appellera pour les distinguer, procédé irrégulier et procédé régulier. On ne parlera ici que du procédé régulier, les procédés irréguliers (passage de vive force et par surprise) ne nécessitant pas l'organisation d'une tête de pont.

Organisation d'une tête de pont. Le procédé régulier du franchissement du cours d'eau pour prendre l'offensive consiste dans l'organisation d'une tête de pont.

Une tête de pont comprend, en général, trois lignes: deux lignes sur la rive ennemie, une ligne sur la rive amie.

Première ligne. Sur la rive ennemie, une première ligne, ou ligne principale sera établie en avant du pont; elle consistera en une ligne de groupes d'ouvrages appuyée à ses deux extrémités au cours d'eau. Cette première ligne doit en effet satisfaire aux conditions suivantes:

1. Maintenir l'artillerie ennemie aussi loin que possible des ponts afin qu'elle ne puisse agir efficacement contre ceux-ci; tenir sous son feu tous les points pouvant fournir des observatoires d'artillerie utiles à l'ennemi pour le réglage de ses trajectoires.

2. Se prêter à l'offensive et, par conséquent, présenter des intervalles suffisants pour le déploiement des troupes, dont les mouvements préparatoires se seront faits en arrière, sous la protection des ouvrages défensifs. La ligne sera donc constituée par des groupes d'ouvrages naturels ou artificiels (ouvrages établis de toutes pièces, villages mis en état de défense, bois organisés défensivement). Les ouvrages des groupes qui formeront cette ligne seront ouverts, afin de ne pouvoir pas être

utilisés immédiatement par l'ennemi qui s'en serait rendu maître. La ligne sera soutenue par de l'artillerie, avec cette particularité qu'on ne placera sur la ligne elle-même que les batteries dont le rôle ne pourrait être rempli par les pièces placées de l'autre côté du cours d'eau et constituant la troisième ligne.

Deuxième ligne. Sur la rive ennemie également, sera établie une deuxième ligne, formée par des réduits placés en avant de chaque pont et destinés à soutenir la retraite de l'armée en cas d'insuccès. Ces réduits seront des ouvrages fermés, disposés de telle façon que leur garnison ne puisse pas suivre le mouvement de retraite qui pourrait s'effectuer à leur gorge, et aussi que les troupes en retraite ne les traversent pas. Entre ces réduits pourront, dans certains cas, être établies quelques pièces d'artillerie pour enfiler les routes ou battre les plis du terrain échappant aux vues de la troisième ligne. Des dispositions générales devront être prises pour assurer, le cas échéant, la retraite de ces pièces au moment opportun. Il conviendra d'asseoir les réduits de façon à bien battre les routes d'accès aux ponts, routes qu'on coupera s'il le faut, au dernier moment, à l'aide de dispositifs préparés d'avance. Des chemins de colonnes remplacent, s'il est nécessaire, pour la retraite des troupes, les routes barrées.

Troisième ligne. La troisième ligne sera établie complètement sur la rive amie, dans des positions dominantes, et comprendra deux groupes de batteries renfermant la totalité des pièces nécessaires à l'opération, à l'exception de celles qui ont été indiquées plus haut comme pouvant être indispensables, dans certains cas, à la défense de la première et de la deuxième ligne. Les batteries placées sur la rive amie seront dans une situation excellente au point de vue de la sécurité, puisqu'elles seront en arrière d'un obstacle réputé infranchissable; le premier groupe se composera des batteries destinées à balayer tout le terrain en avant de la première ligne et à flanquer cette ligne; le deuxième groupe comprendra des batteries pour rendre intenables les ouvrages de la première ligne, si l'ennemi réussit à s'en emparer, pour battre l'espace compris entre la première ligne et les réduits et enfin pour protéger ces derniers.

c) Se réserver un passage en cas de retraite.

Comme on l'a dit plus haut, on organise aussi dans ce cas une tête de pont. L'organisation est la même que dans le cas d'une préparation pour prendre l'offensive, avec cette différence que, les troupes ne devant pas franchir la première ligne en ordre déployé, les intervalles entre les groupes d'ouvrages seront plus resserrés et qu'on pourra avoir une ligne d'ouvrages. Dans le cas d'une tête de pont préparée pour l'offensive, on pourra, si le temps le permet, transformer la première ligne en ligne d'ouvrages, au cas où on renoncerait à la marche en avant.

Marche de l'opération. L'armée battant en retraite se retire vers les ponts sous la protection, d'abord de la première ligne, puis des réduits et enfin des batteries de la rive amie. Lorsque le gros des troupes a réussi à passer les ponts, les défenseurs de la première ligne se retirent à leur tour sous la protection des réduits de chaque pont, ainsi que des batteries de la troisième ligne, et ce n'est que lorsqu'ils ont passé le cours d'eau que les ponts sont repliés ou détruits. Les défenseurs des réduits abandonnent seulement alors leur poste et passent le cours d'eau au moyen de nacelles, de radeaux, et, au besoin, à la nage.

d) Se réserver la faculté de changer de rive.

Lorsque l'ennemi peut se présenter sur l'un ou l'autre côté du cours d'eau, il faut s'assurer la possession de chacune des rives et, à cet effet, organiser une ligne de défense de chaque côté du cours d'eau. On a alors une tête de pont double. Elle comprend: 1° de chaque côté du cours d'eau, une première ligne organisée comme il a été dit pour la tête de pont; 2° également de chaque côté du cours d'eau, une deuxième ligne de réduits. Quant aux batteries qui battaient les abords de la première ligne dans la tête de pont simple, et qui n'avaient rien à craindre des entreprises directes de l'ennemi derrière le cours d'eau, elles ne seront plus ici en sécurité, puisqu'on suppose que l'ennemi peut se présenter indifféremment sur l'une ou l'autre rive. C'est pourquoi les pièces devront être placées dans des ouvrages fermés. L'ensemble de tous ces ouvrages demande un travail assez long, difficile à entreprendre au cours d'une campagne; aussi les têtes de pont doubles, dont l'importance est très grande, sont-elles ordinairement constituées par des places fortes et organisées en conséquence.

***

La défense aérienne active (Suite.)

III.

L'artillerie anti-aérienne.

Missions: D'une façon générale la tâche de l'artillerie anti-aérienne consiste à entraver et si possible à empêcher l'exploration aérienne ennemie, à protéger l'armée, les objectifs importants et la population contre les attaques aériennes, et à combattre les avions ennemis lorsque les autres moyens de défense sont insuffisants ou font défaut. Les principaux objectifs à protéger sont les suivants:

a) Gares de chemin de fer, croisements de voies ferrées. (En 1933 les avions japonais ont détruit en Chine 4 centres ferroviaires importants.)
b) Villes et établissements industriels.
c) Usines électriques.
d) Aérodromes.
e) Places de mobilisation et établissements militaires dépôts de matériel, de munitions, de vivres, etc.).
f) Ponts et défilés.

Les avions de reconnaissance, les appareils de bombardement de jour et ceux de chasse opèrent en général à des hauteurs allant jusqu'à 8000 m, tandis que les avions de bombardement de nuit ne dépassent guère 4500 m. L'artillerie anti-aérienne doit donc être en mesure d'agir entre 2000 et 8000 mètres. Ce rayon d'action en hauteur varie naturellement avec les perfectionnements apportés aux divers matériels. Mais la mise en valeur des possibilités techniques se heurte à des limites d'ordre tactique, en raison du fait que la précision du tir et la visibilité diminuent avec l'augmentation de la hauteur.

L'artillerie anti-aérienne, pour être en mesure de remplir sa mission, doit répondre aux conditions suivantes: sa portée doit être suffisante pour que le tir soit encore assez précis aux hauteurs que les avions adoptent généralement pour accomplir leurs raids; en outre, il faut que la puissance explosive des projectiles permette à leurs éclats de détruire les avions à une distance relativement grande du point d'éclatement. Les exigences sont donc assez élevées quant à la portée, à la précision du tir et à l'efficacité des munitions.